

Enseignement du créole et politique d'aménagement linguistique et culturel en pays créolophone

par

Jean Bernabé, Directeur du GEREC-F¹, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université des Antilles et de la Guyane

Chacun sait que l'aménagement linguistique est un pomme de discorde. Pour diverses raisons avouées ou tues, individuellement ou collectivement ressenties :

1) la langue n'appartient à personne tout en appartenant à chacun; elle est un bien commun (la conséquence est que ceux qui l'étudient sont déjà suspects de la manipuler, voir ceux qui envisagent un aménagement). C'est toujours quand une langue est placée dans une situation problématique que l'on parle d'aménagement. Dans le cas des langues souveraines et dominantes, l'aménagement est implicite, il est intégré à la pratique générale du pouvoir²

2) la langue est une ressource naturelle, même si elle est une réalité culturelle. On parle, en effet, de langue naturelle par opposition aux langues artificielles (espéranto, volapük etc.). De ce point de vue, la donnée temporelle est incontournable et seule une durée immémoriale³ peut fonder la légitimité d'une langue.

3) L'homme est considéré comme pouvant être l'inventeur de son langage mais pas de sa langue. La langue est donnée,

¹ Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone

² Quand Richelieu crée l'Académie française, il se livre à une opération d'aménagement linguistique, mais cet aménagement constitue une donnée qui fait corps avec sa conception du pouvoir de l'Etat. Il y a là l'expression d'un certain interventionnisme de l'Etat en matière linguistique mais à un niveau et sous une forme telle que la notion d'aménagement elle-même est occultée.

³ Par le mot "immémorial", il faut comprendre un phénomène qui échappe à la mémoire individuelle du sujet pour s'enraciner dans une temporalité mythique portée par la mémoire des ancêtres (il faut donc au moins une ou deux générations en arrière). La dimension diachronie semble être une donnée psychologique de la langue comme phénomène culturel

Essai sur l'enseignement de la langue et de la culture en pays créolophones

Jean Bernabé, Directeur du GERC-FA, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université des Antilles et de la Guyane

Chaque fait que l'enseignement linguistique est un point de départ. Pour diverses raisons évoquées au titre, individuellement ou collectivement essentielles :

1) La langue n'appartient à personne tout en appartenant à chacun; elle est un bien commun (la conséquence est que ceux qui l'étudient sont déjà suspects de la manipuler, voir ceux qui envisagent un aménagement). C'est toujours quand une langue est placée dans une situation problématique que l'on parle d'aménagement. Dans le cas des langues souveraines et dominantes, l'aménagement est implicite, il est intégré à la pratique générale du pouvoir.

2) La langue est une ressource naturelle, même si elle est une réalité culturelle. On parle, en effet, de langue naturelle par opposition aux langues artificielles (espéranto, volapük, etc.). De ce point de vue, la donnée temporelle est incontournable et seule une donnée immémoriale peut fonder la légitimité d'une langue.

3) L'homme est considéré comme pouvant être l'inventeur de son langage mais pas de sa langue. La langue est donnée.

1. L'enseignement de la langue et de la culture en pays créolophones... 2. Quand l'école est l'académie française... 3. Pour le mot "immémoriale", il faut comprendre un phénomène qui échappe à la mesure... 4. L'enseignement de la langue et de la culture en pays créolophones...

transmise par une instance collective. Toute "manipulation" avouée ou rampante de la langue apparaît comme une entreprise qui s'apparente à la production d'OGM et est vécue comme une nuisance écologique par les tenants d'une certaine conception écologique. L'interventionnisme en matière linguistique apparaît comme une pollution.

4) la langue est une donnée ambivalente : le sujet et dans la langue et la langue est dans le sujet, la langue sert à dire aussi bien le vrai que le faux, elle sert aussi bien aux commerce pacifique qu'aux conflits guerriers etc.

5) la langue est une réalité symbolique puissante (élément-clé de la réception et de la production du sens)

6) par voie de conséquence, elle est un instrument de pouvoir, un lieu d'investissement du désir etc.

7) il existe des gens qui font métier de traiter la langue et dont la légitimité à le faire peut sembler problématique au regard de l'importance collective et personnelle de la langue

8) il y a des situations où l'Etat, censé représenter l'intérêt commun, est incapable de jouer son rôle : c'est la situation des créoles, situation qui s'explique par le régime de diglossie et la minoration qui s'en est suivie, générant une absence de statut.

9) corrélativement, des groupes de pression divers, avec des "armes" diverses occupent le terrain qui a été abandonné (et pour cause) par l'Etat, s'agissant d'une langue restée quasiment dans les limbes juridiques

10) il y a des situations où le contact sociolinguistique avec une langue performante, patinée par les siècles, de communication internationale et de prestige social considérable (en l'occurrence, le français) ne permet pas d'imaginer facilement quel intérêt il peut y avoir (tant au plan culturel que financier⁴) à procéder à un aménagement

⁴ L'aménagement linguistique coûte cher et ce n'est pas le moindre des paradoxes que d'affirmer qu'un D.O.M. devenu indépendant ne mettrait absolument pas dans ses

transmise par une instance collective. Toute "manipulation" avouée ou rampante de la langue apparaît comme une entreprise qui s'apparente à la production d'ODM et est vécue comme une nuisance écologique par les tenants d'une certaine conception écologique. L'interventionnisme en matière linguistique apparaît comme une pollution.

4) la langue est une donnée ambiante : le sujet et dans la langue et la langue est dans le sujet, la langue sert à dire aussi bien le vrai que le faux, elle sert aussi bien aux communes pacifiques qu'aux conflits guerriers etc.

5) la langue est une réalité symbolique puissante (élément-clé de la réception et de la production du sens).

6) par voie de conséquence, elle est un instrument de pouvoir, un lieu d'investissement du désir etc.

7) il existe des gens qui font métier de traiter la langue et dont la légitimité à le faire peut sembler problématique au regard de l'importance collective et personnelle de la langue.

8) il y a des situations où l'Etat, censé représenter l'intérêt commun, est incapable de jouer son rôle : c'est la situation des créoles, situation qui s'explique par le régime de diglossie et la minoration qui s'en est suivie, générant une absence de statut.

9) corrélativement, des groupes de pression divers, avec des "armes" diverses occupent le terrain qui a été abandonné (et pour cause) par l'Etat, s'agissant d'une langue restée quasiment dans les limbes juridiques.

10) il y a des situations où le contact sociolinguistique avec une langue performante, patinée par les siècles, de communication internationale et de prestige social considérable (en l'occurrence, le français) ne permet pas d'imaginer facilement quel intérêt il peut y avoir (tant au plan culturel que financier) à procéder à un aménagement

1. Le développement linguistique d'une langue et ce n'est pas le moindre des paramètres que l'Etat doit prendre en compte lorsqu'il agit sur la langue.

linguistique appelé à changer notablement la situation actuelle des deux langues. La relation écolinguistique entre les deux langues se trouve ici mise en cause.

C'est me semble-t-il à partir du cadre fourni par ce questionnement, en forme de décalogue, qu'il convient de poser la problématique de l'aménagement linguistique dans les DOM et de réfléchir à l'impact du CAPES de créole (élément majeur de reconnaissance de facto des langues concernées) sur les pratiques linguistiques et culturelles des populations.

Genèse et structure du CAPES⁵ de créole

Le CAPES de créole répond à une revendication ancienne du GEREC; revendication qui a été formalisée sous la forme d'un projet soumis aux autorités nationales et relayé par les hommes politiques⁶ de nos trois DFA, toutes tendances confondues. Ce projet a, dès le départ, été en relation étroite avec la mise en place d'un deuxième cycle (licence-maîtrise) de créole à la faculté des lettres et Sciences Humaines, en 1994. Le CAPES était l'un des débouchés naturels les plus sûrs de ce cursus. Pour ce qui est la structure de ce CAPES, le groupe de recherche, en tant que tel, a opté après quelques débats, entre trois versions possibles de CAPES LCR:

- a) le type corse, refermé sur lui-même et limitant toute mobilité extra-territoriale des enseignants
- b) le type minimaliste : une épreuve marginale liée à un CAPES déjà existant

priorités l'aménagement linguistique). Les Seychelles, à cet égard, constitue une exception qu'il conviendrait d'ailleurs d'étudier et d'évaluer, autrement qu'à partir d'a priori idéologiques.

⁵ Certificat d'Aptitude pour l'Enseignement Secondaire

⁶ M. Claude Lise, Président du Conseil Général de la Martinique et chargé de mission du Gouvernement pour la mise en place de la Loi d'Orientation de l'Outre-Mer (LOOM) a intégralement repris les demandes du GEREC.

linguistique appelé à changer notablement la situation actuelle des deux langues. La relation écolinguistique entre les deux langues se trouve ici mise en cause.

C'est un exemple-ti à partir du cadre fourni par ce questionnement, en forme de décalogue, qu'il convient de poser la problématique de l'aménagement linguistique dans les DOM et de réfléchir à l'impact du CAPES de créole (élément majeur de reconnaissance de facto des langues concernées) sur les pratiques linguistiques et culturelles des populations.

Génèse et structure du CAPES² de créole

Le CAPES de créole répond à une revendication ancienne du GEREC: revendication qui a été formalisée sous la forme d'un projet soumis aux autorités nationales et relayé par les hommes politiques³ de nos trois D.A. toutes tendances confondues. Ce projet a, dès le départ, été en relation étroite avec la mise en place d'un deuxième cycle (licence-maîtrise) de créole à la faculté des lettres et Sciences Humaines, en 1994. Le CAPES étant l'un des débouchés naturels les plus sûrs de ce cursus. Pour ce qui est la structure de ce CAPES, le groupe de recherche, en tant que tel, a opté après quelques débats entre trois versions possibles de CAPES LCR:

- a) le type corse, retenu sur lui-même et limitant toute mobilité extra-territoriale des enseignants
- b) le type minimaliste: une épreuve marginale liée à un CAPES déjà existant

² Ce document est le fruit d'un travail collectif. Les spécialistes, à cet égard, sont les membres du GEREC. Les membres du GEREC ont été consultés par le groupe de recherche et ont été consultés à leur tour. Le groupe de recherche a été consulté par le GEREC et a été consulté à son tour. Le groupe de recherche a été consulté par le GEREC et a été consulté à son tour. Le groupe de recherche a été consulté par le GEREC et a été consulté à son tour.

³ M. Claude Laroche, Président du Conseil Général de la Martinique et député de la Martinique, M. Jean-Claude Laroche, député de la Martinique et président du GEREC.

c) le type breton-occitan-basque, se présentant sous forme bi-valente, avec une majeure créole et une mineure (aaLettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie)

C'est ce troisième type, ouvert et reflétant la formation bi-valente de 90% de nos étudiants que nous avons choisie, envers et contre tout. C'est elle qui a été adoptée

Un deuxième niveau de structuration était lié à la réelle diversité dialectale des créoles. Trois variantes étaient théoriquement envisageables:

- a) un CAPES par dialecte concerné (selon la ligne de force administrative qui a abouti à quatre régions, rectorats, quatre IUFM, et peut-être quatre universités)
- b) un CAPES unique avec deux variantes
 - une possibilité d'option entre les divers créoles pour ce qui est de l'épreuve de version
 - aucune possibilité d'option

C'est plutôt la première de ces deux variantes qui avait les suffrages du GEREC. Mais la seconde correspondait aussi à sa vision d'ensemble et a été adoptée par le ministère, pour des raisons liées à la structure normative des CAPES, concours républicain. Il est, en effet, certain que seul un CAPES transversal et unique nous paraissait convenir au développement de la langue créole, à travers le développement mutualisé de ses divers dialectes. Cette conception n'est pas liée seulement à la volonté d'une synergie, mais au fait qu'il s'agit là d'une **aire civilisationnelle**⁷ qui doit être appréhendée dans sa globalité, même si les articulations régionales sont

⁷ Aire complexe, non inscrite dans une géographie, de la proximité physique et sur laquelle aucun propos simplificateur et réducteur n'est vraiment acceptable.

e) le type picton-occitan-basque, se présentant sous forme bi-valente, avec une majeure créole et une mineure (sal. autres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie)

C'est ce troisième type, ouvert et reflétant la formation bi-valente de 90% de nos étudiants que nous avons choisie, envers et contre tout. C'est elle qui a été adoptée.

Un deuxième niveau de structuration était lié à la réelle diversité dialectale des créoles. Trois variantes étaient théoriquement envisageables:

a) un CAPES par dialecte concerné (selon la ligne de force administrative qui a abouti à quatre régions, rectores, quatre IURM, et peut-être quatre universités)

- b) un CAPES unique avec deux variantes
- une possibilité d'option entre les divers créoles pour ce qui est de l'épreuve de version
- aucune possibilité d'option

C'est plutôt la première de ces deux variantes qui avait les suffrages du GREC. Mais la seconde correspondait aussi à sa vision d'ensemble et a été adoptée par me ministre, pour des raisons liées à la structure normative des CAPES, concours républicain. Il est, en effet, certain que seul un CAPES universel et unique nous paraissait convenir au développement de la langue créole, à travers le développement de ses divers dialectes. Cette conception n'est pas liée seulement à la volonté d'une synthèse, mais au fait qu'il s'agit là d'une véritable civilisation qui doit être éprouvée dans sa globalité, même si les articulations régionales sont

Une synthèse, une lecture dans une perspective de la province créole et de la langue créole, est possible et souhaitable. Mais elle n'est valable que si elle est

indispensables. De plus, il s'agit d'une aire qui dépasse les 4 DOM⁸.

Le point de vue du GEREC ressortit à une conception glottopolitique qui ne trouve pas sa logique dans une conception purement académique du développement culturel des pays créoles. Comme tout point de vue, il est contestable et on ne se fait d'ailleurs pas faute de le contester, surtout à, partir de positionnements universitaires ou pseudo-universitaires.

Le développement de la logique d'aménagement linguistique et culturelle à travers les ressources logistiques fournies par le CAPES de créole

Ce CAPES apparaît comme l'outil majeur d'un aménagement qui, par le biais de l'institutionnalisation et le déploiement d'une logistique donnée doit permettre l'appropriation, sur des bases inédites, du créole conçu comme patrimoine et comme matrice d'une nouvelle modernité.

(à développer)

⁸ De manière très paradoxale, les haïtiens ont sur leur média fêté la création de ce CAPES alors qu'il s'agit là d'un concours exclusivement franco-français.

indispensables. De plus, il s'agit d'une aire qui dépasse les 4 DOM.

Le point de vue du GEREC ressort à une conception géopolitique qui ne trouve pas sa logique dans une conception purement académique du développement culturel des pays créoles. Comme tout point de vue, il est contestable et on ne se fait d'ailleurs pas faute de le contester, surtout à partir de positionnements universitaires ou pseudo-universitaires.

Le développement de la logique d'aménagement linguistique et culturelle à travers les ressources linguistiques fournies par le CAPES de créole

Ce CAPES apparaît comme l'outil majeur d'un aménagement qui, par le biais de l'institutionnalisation et le déploiement d'une logique donnée, doit permettre l'appropriation, sur des bases inédites, du créole conçu comme patrimoine et comme matrice d'une nouvelle modernité.
(à développer)

De manière très paradoxale, les institutions ont été créées en ce CAPES alors qu'il s'agit de leur concevoir exclusivement l'usage français.